Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le vingt janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 10 janvier 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande– Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Budget annexe de l'assainissement des eaux usées 2005
- Décision modificative n° 2

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative n° 2 au budget annexe de l'assainissement des eaux usées de l'exercice 2005, telle que proposée.

Section d'investissement :

- Dépenses :

Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 30.00
. Article 1641 – Emprunts en euros	+ 30.00

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Chap. 23 – Immobilisations en cours	- 30.00
. Article 2315 – Installation technique, matériels et outillages industriels	- 30.00

Le conseil est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise l'exécution au niveau du chapitre

- approuve la décision modificative n° 2 au budget annexe de l'assainissement des eaux usées de l'exercice 2005, telle que présentée.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS